

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4 et L 2231-1

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDERANT les travaux sur le réseau d'eau potable, par le SDEA pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg dans la rue du Général Leclerc.

arrête

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du 12 juin 2023 durant 3 semaines, comme suit :

RUE DES ANEMONES

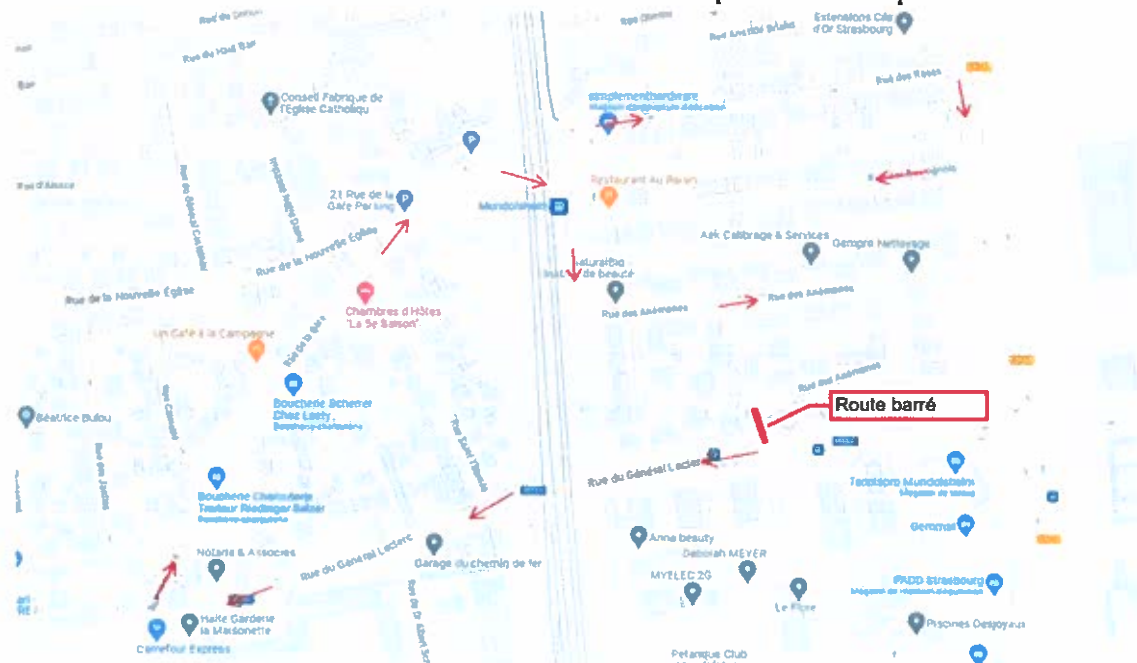
Ajouter Réglementation 2.02.04. :

RUE INTERDITE A LA CIRCULATION DE TOUS LES VEHICULES, à l'intersection avec la rue du Général Leclerc du 19 au 23 juin 2023

Ajouter Réglementation 2.02.01. :

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Une déviation sera mise en place selon le plan ci-dessous



Ajouter Réglementation 4.03.05. :

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE
« GENANT »

- Au niveau du chantier

RUE DU GENERAL LECLERC

Ajouter Réglementation 2.02.01. :

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Circulation alternée via l'utilisation de feux de circulation
 - o Depuis l'entrée de Mundolsheim jusqu'au croisement avec la rue des Anémones
 - o De part et d'autre du numéro 33
 - o Depuis le numéro 15 jusqu'au numéro 19
 - o Depuis le numéro 1 jusqu'au numéro 5

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par le SDEA

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Eurométropole de Strasbourg, service circulation,
- SDEA -1 rue de Rome – Espace Européen de l'Entreprise – Schiltigheim CS10020 – 6713 STRASBOURG Cedex,
- Affichée sur le site internet de la commune le 13/06/2023.

Fait à Mundolsheim, 13 juin 2023

Béatrice BULOU



Maire de Mundolsheim